

► La Fondation du patrimoine

Premier acteur de la générosité en faveur du **patrimoine**, la Fondation du patrimoine se mobilise au quotidien, aux côtés des collectivités, associations et particuliers, pour préserver le patrimoine partout en France.

Pour chaque projet restauré, la Fondation du patrimoine participe activement à la vie des **centres-bourgs**, au développement de l'économie locale, à la création d'emplois et à la transmission des savoir-faire.

1 € de don au patrimoine = 21 € de retombées économiques*

*Selon une étude Fondation du patrimoine-Pluricité 2020

Reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine offre une garantie de sécurité et une transparence financière. Chaque projet fait l'objet d'une instruction approfondie et d'un suivi rigoureux. Les dons ne sont reversés qu'à la fin des travaux, sur présentation des factures acquittées.

Sur le terrain, un solide réseau d'experts, composé de bénévoles et salariés, accompagne les projets et œuvre ainsi chaque jour à la préservation de notre patrimoine et de nos paysages.

Votre don ira à un projet de qualité !

► Mentions légales

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au porteur de projet les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6 % du montant des dons.

Les informations que vous nous communiquez dans ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées aux personnes habilitées par la Fondation du patrimoine. Conformément aux articles 39 et suivants de la Loi Informatique et Libertés et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), en justifiant de votre identité, vous bénéficiez de droits d'accès, de rectification, d'effacement ou de portabilité de vos données, du droit de retirer un consentement préalablement donné, ou, pour des motifs légitimes de vous y opposer totalement ou partiellement, ou encore à en demander la limitation. Pour exercer vos différents droits, vous pouvez envoyer un mail au Délégué à la Protection des Données de la Fondation du patrimoine : dpo@fondation-patrimoine.org. Plus d'informations dans notre Politique de Confidentialité présente sur www.fondation-patrimoine.org.

Seul le porteur de projet sera également destinataire de ces données pour les finalités définies dans ladite Politique de Confidentialité ; si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, cochez la case ci-contre.

► Contacts



FONDATION DU PATRIMOINE

Île-de-France
153 bis, avenue Charles de Gaulle
92200 Neuilly-sur-Seine
01 70 48 48 00
idf@fondation-patrimoine.org
www.fondation-patrimoine.org

Suivez-nous sur



CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE SEINE-ET-MARNE

Hôtel du Département, rue des Saints-Pères
77000 Melun
<https://www.seine-et-marne.fr/fr>

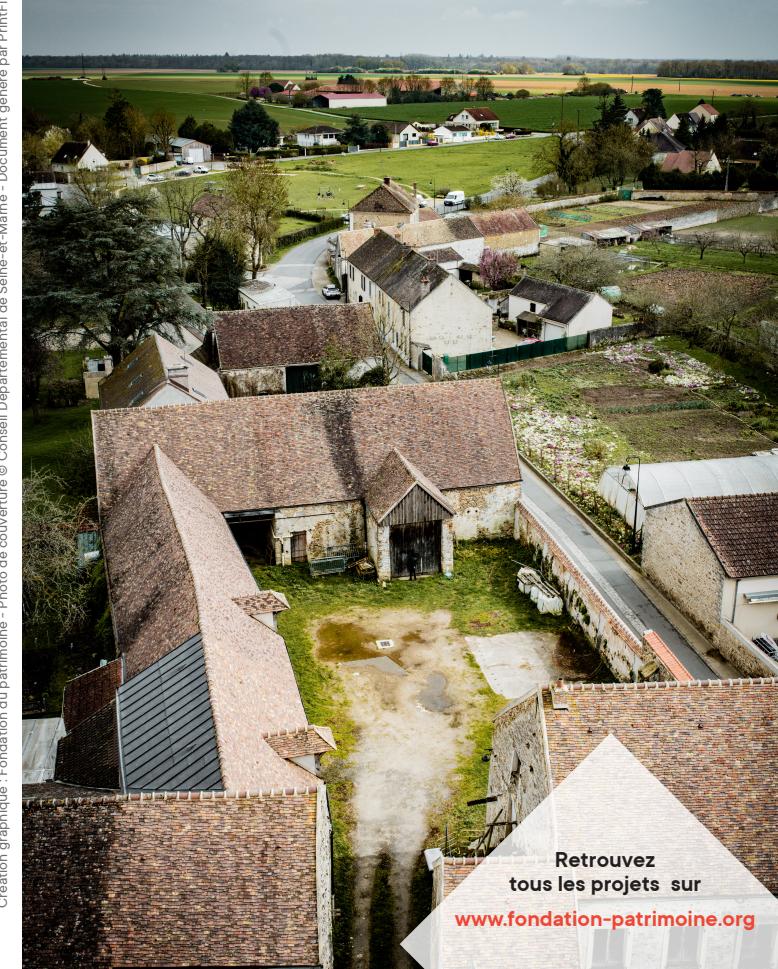


► Je donne !

Pour la restauration de

la ferme de la Croix Blanche à Blandy-les-Tours

Seine-et-Marne (77)



Création graphique : Fondation du patrimoine - Photo de couverture © Conseil Départemental de Seine-et-Marne - Document généré par PrintFlux - Ne pas jeter sur la voie publique

Retrouvez tous les projets sur
www.fondation-patrimoine.org

► Soutenez la renaissance de la ferme de la Croix Blanche !

◆◆ LE LIEU ET SON HISTOIRE

L'histoire de la ferme de la Croix Blanche commence au XVII^e siècle. À cette époque, seule la maison donnant sur la rue et son portail existent, et le lieu appartient à des notables de Melun. Au XVIII^e siècle, la ferme s'agrandit progressivement autour d'une cour avec la construction d'un logis principal, d'un bâtiment pour les animaux, de granges et d'une laiterie. Au XIX^e siècle, elle change de fonction pour devenir une ferme active, jusqu'à l'arrêt de l'activité agricole peu avant son rachat par le Département de Seine-et-Marne en 2002, elle bénéficie du label « Patrimoine d'intérêt régional » depuis 2023.

◆◆ LE PROJET DE RESTAURATION

Cette bâtie en pierre meulière, bien que globalement stable, souffre aujourd'hui de diverses altérations : fissures, joints disparus, décollement d'enduits. Après une première intervention sur les toitures en 2009-2010, un vaste projet de restauration vise désormais à transformer l'ensemble en un lieu multifonctionnel, qui viendra enrichir et compléter l'attrait culturel, touristique et pédagogique du château de Blandy.

◆◆ LA VALORISATION

Après les travaux, le site accueillera élèves, visiteurs, entreprises et organisateurs d'événements dans un cadre à la fois historique et innovant. L'offre culturelle du château sera enrichie d'ateliers, de séminaires et de médiations. Cette réhabilitation participera pleinement au développement touristique, culturel et économique du département. Enfin, le bâtiment d'habitation offrira l'accueil-billetterie nécessaire au château lors des grands événements ainsi que les espaces de travail pour les médiateurs.

Montant des travaux	3 millions €
Objectif de collecte	150 000 €
Début des travaux	Avril 2026



► Bulletin de don

► Oui, je fais un don pour aider la restauration de la ferme de la Croix Blanche à Blandy-les-Tours

Et j'accepte que mon don soit affecté à d'autres actions de la Fondation du patrimoine si le projet n'aboutit pas dans un délai de 5 ans après le lancement de la collecte, s'il n'est pas réalisé conformément au programme de travaux validé par la Fondation ou dans le cas de fonds subsistants à l'issue de l'opération.

Sur notre site internet

www.fondation-patrimoine.org/104033

ou en flashant le QR code ci-contre.



Par chèque

Je complète les informations ci-dessous et je retourne ce bulletin de don à Fondation du patrimoine, Île-de-France, BP 70289, 75867 PDC Paris 18, accompagné de mon règlement à l'ordre de :

**Fondation du patrimoine
la ferme de la Croix Blanche à Blandy-les-Tours**

Le montant de mon don est de

80 € 150 € 250 € 500 € _____ €

Raison sociale* : _____

Forme juridique* : _____ SIREN* :

Nom : _____

Adresse : _____ Code postal : _____

Ville : _____ Pays : _____

E-mail : _____

*Informations obligatoires pour les entreprises

► Je bénéficié d'une réduction d'impôt

Exemples de dons	80 €	150 €	250 €	500 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur le revenu	28 €	51 €	85 €	170 €
	Réduction d'impôt de 66 % du don dans la limite de 20 % du revenu imposable.			
Coût réel après réduction de l'impôt sur la fortune immobilière	20 €	38 €	63 €	125 €
	Réduction d'impôt de 75 % du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €).			
Coût réel après réduction de l'impôt sur les sociétés	32 €	60 €	100 €	200 €
	Réduction d'impôt de 60 % du montant du don jusqu'à 2 M€ et de 40 % au-delà, dans la limite de 20 000 € ou 5% du chiffre d'affaires HT lorsque cette dernière limite est plus élevée.			

Le reçu fiscal vous sera adressé par e-mail. Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier postal, merci de cocher la case ci-contre